

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 16
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 21

Séance du 7 Septembre 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Sept du mois de Septembre, à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Trente-Et-Un du mois d'Août, s'est réuni
au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,

Étaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ;
HUILLET Pierre-Jean ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; SEMPASTOUS Jean-Paul
Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CUILHE Sandrine ; DUBARRY
Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise

Étaient absents : M. LARROQUE Jean-François
Mme CRESCENT Sylvie

Excusés : Mme CAMES Colette a donné procuration à Mme. HUILLET Paule
Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à Mme TROUILH Françoise
M. LARRIEU Bernard a donné procuration à M. HUILLET Pierre-Jean
M. ROUDIER Pascal a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule
M. PELARREY a donné procuration à M. BASTIANINI Jean-Pierre

Mme Pierre-Jean HUILLET a été nommé secrétaire de séance.

M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 16 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer

Le procès-verbal de la séance du 9 Juin 2023 étant approuvé.

Délibération N° D38/2023

Code 7-5

Vote : Unanimité

Demande de subvention pour la dématérialisation de l'affichage légal par l'acquisition d'une borne tactile TOTEM

M. le Maire explique que dans le cadre des rénovations de la Mairie, il a été proposé de procéder à la dématérialisation de l'affichage légal. En ce sens, l'acquisition d'une borne tactile TOTEM pour un coût de 7 990€ HT a été décidée.

M. le Maire propose de solliciter le concours de l'Etat, au titre de la DETR, à hauteur de 50%, en vue de financer ce projet.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

Le projet de dématérialisation de l'affichage légal par l'acquisition d'une borne tactile TOTEM.

AUTORISE

M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 afin de financer ce projet de la manière suivante :

PLAN DE FINANCEMENT	Participation €	En %
Etat – DETR	3 995 €	50 %
Autofinancement mairie	3 995 €	50 %
TOTAL	7 990 € HT	

AUTORISE

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Roger LESCOUTE

